

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1559

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Acquisitions foncières, études et démolitions préalables à la construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1559**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Acquisitions foncières, études et démolitions préalables à la construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Selon les projections académiques, la création d'un nouveau collège sur Villeurbanne, de type 700 élèves, avec une restauration de 400 couverts par jour, s'avère indispensable.

Le choix d'implantation s'est arrêté sur un terrain situé quartier Cusset-Bonnevay, entre les rues Bourchanin et Baudin, retenu pour sa centralité et le réseau TCL environnant.

L'ensemble du tènement nécessaire est composé de 7 parcelles pour une surface totale de 10 828 m². Deux parcelles sont propriétés de la Métropole de Lyon (2 082 m²). Deux parcelles appartiennent au Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) (6 847 m²/ n° 27 et 39) et trois autres à des propriétaires privés (1 899 m²/ n° 28,29,30) qu'il faudra acquérir.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour permettre l'acquisition des terrains, la démolition/désamiantage des bâtiments, ainsi que la réalisation des diagnostics et études préalables, nécessaires à la construction de ce collège, dont l'opération globale a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements.

Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme partielle s'élève ainsi à 9 millions d'euros ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de construction d'un collège d'une capacité de type 700 élèves, à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P34 - Education, à la charge du budget principal pour l'acquisition des terrains, la réalisation des diagnostics et études préalables, la démolition des bâtiments existants et le traitement des sols, pour un montant de 9 000 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2017 : 4 500 000 €,

- 2018 : 4 000 000 €,

- 2019 : 500 000 €,

sur l'opération n° 0P34O5307.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.